

Précisions sur les options au collège

Pour les futurs 5^e

- les non bilangues uniquement précisent la langue vivante 2 (allemand ou espagnol)
- les bilangues poursuivent obligatoirement l'allemand

LATIN en 5^e, 4^e et 3^e

(1h / semaine en 5^e - 1h30 / semaine en 4^e et 3^e)

S'initier au latin permet d'acquérir les fondements linguistiques et culturels de la culture française et européenne.

Si cette option est choisie en 4^e, elle est obligatoirement poursuivie en 3^e.

Langues et cultures européennes (Anglais et/ou Allemand) en 4^e et 3^e

(1h / semaine)

Cet enseignement privilégie une pratique orale, active et vivante de la langue. Les élèves sont sélectionnés en fonction de leurs capacités en anglais ou en allemand par les professeurs de langues. Cet enseignement est soumis à un avis favorable de la commission (courrier envoyé par l'établissement en fin d'année).